

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de SAINT ALBAN D'AY

: Il sera procédé à une enquête publique du jeudi 9 novembre 2017 au mardi 12 décembre 2017 inclus, ayant pour objet le **projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de SAINT ALBAN D'AY .

A l'issue de l'enquête, le projet de **PLU de SAINT ALBAN D'AY** pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée est l'approbation du PLU par le Conseil municipal.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la commune de SAINT ALBAN D'AY (sous la forme d'une délibération).

Mme Danièle SOUBEYRAND exerçant la profession de professeure honoraire a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Le dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de SAINT ALBAN D'AY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : **les mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ; les mercredis et samedis de 8h30 à 11h30.**

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : **[www.mairie-saintalbanday.fr](http://www.mairie-saintalbanday.fr)**

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de SAINT ALBAN D'AY aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : **les mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ; les mercredis et samedis de 8h30 à 11h30.**

Toutes observations et propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de SAINT ALBAN D'AY aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier à la commissaire enquêtrice (à l'adresse suivante : Mairie de SAINT ALBAN D'AY – 30 route de la Chomotte – 07790 SAINT ALBAN D'AY),
- soit adressées par courrier électronique à la commissaire-enquêtrice à l'adresse électronique suivante : [daniele.soubeyrand@free.fr](mailto:daniele.soubeyrand@free.fr)

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante : **[www.mairie-saintalbanday.fr](http://www.mairie-saintalbanday.fr)**

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie, les :

- jeudi 9 novembre 2017 de 9h00 à 11h00
- samedi 25 novembre 2017 de 8h30 à 10h30
- mardi 12 décembre 2017 de 16h30 à 18h30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition de la commissaire-enquêtrice et clos par elle. Dans un délai de trente jours, la commissaire-enquêtrice établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice sera adressée au Sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Lyon. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse **[www.mairie-saintalbanday.fr](http://www.mairie-saintalbanday.fr)** et à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il est précisé que le projet de PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et que les informations environnementales sont comprises dans le rapport de présentation figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

: Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est M. le Maire de SAINT ALBAN D'AY.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Maire de SAINT ALBAN D'AY.

L'arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.123-11 du Code de l'environnement :